

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD538

présenté par
Mme Maillart-Méhaignerie, rapporteure
à l'amendement n° CD|177 de M. Saddier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 1 :

« Avant le 1^{er} juillet 2019, le Gouvernement remet au Parlement un rapport (le reste sans changement) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement apporte une correction rédactionnelle à l'amendement et fixe plus précisément la date de remise du rapport au 1^{er} juillet 2019.